



Règlement concours photos du Service Municipal Jeunesse de la ville de Domont

Jusqu'au 11 mai 2022

« DÉCHETS ET GASPILLAGE »

CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Le concours est gratuit et ouvert aux jeunes collégiens habitant la ville de Domont.

Le principe de ce concours est de prendre une photographie, couleur ou noir et blanc sur le thème « déchets et gaspillage ».

Une seule photo est acceptée.

La photographie devra être envoyée à l'adresse e-mail suivante :

sjeunesse@domont.fr

En indiquant : votre nom, prénom, date de naissance, adresse, classe, collège.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le participant affirme que la photographie qu'il présente est son œuvre originale. Si la photographie représente des personnes, le participant devra avoir obtenu préalablement leur autorisation écrite (ou celle du représentant légal pour les mineurs).

Les dossiers ne respectant pas strictement les conditions de participation seront éliminés. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute photographie :

- ne respectant pas le thème du concours
- dont la qualité technique serait jugée insuffisante pour être exploitée (qualité/netteté/éclairage)
- vulgaire

- diffamatoire
- en contradiction avec les lois en vigueur
- contraire aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public
- faisant appel à la haine raciale
- violant de quelque manière que ce soit les droits d'un tiers et notamment les droits de la personnalité (nom, image, etc.)

RÉSULTATS ET REMISES DES PRIX

Un premier mail sera envoyé à chaque participant pour indiquer la bonne réception de la photo et que celle-ci respecte bien les conditions de participation.

Un second mail avec les résultats du concours et une invitation au vernissage sera envoyé le 23 mai 2022.

Le jury composé de professionnels de la photographie, du personnel communal et partenaires, définira les dix meilleures photos pour participer à l'exposition.

Celles-ci seront exposées au Centre Georges Brassens du 1^{er} juin au 8 juin 2022 et au collège Aristide Briand du 15 au 22 juin 2022.

Les trois premières photos se verront récompensées.

La cérémonie de remise des prix aura lieu le mercredi 8 juin 2022 lors du vernissage au Centre Georges Brassens (46 avenue Aristide Briand).

Dans le cas où un gagnant ne pourrait se rendre à la remise des prix, il lui sera possible de le retirer au service municipal jeunesse de Domont (83 rue Aristide Briand).

Composition du jury :

- Monsieur le Maire Frédéric Bourdin et le conseil municipal
- Le Service Municipal Jeunesse
- Le service communication de la Ville
- Les représentants du collège Aristide Briand
- Pierre Bertho (Photographe partenaire du SMJ)

- L'Atelier Photo (Laurence Tange – Domont)
- Studio Marty (Manuel Ribeiro - Domont)
- Objectif Emotion (Frédéric Ponroy – Domont)
- LS Photographe (Laurent Sigwald – Domont)

DROITS D'AUTEUR ET EXPLOITATION DES PHOTOGRAPHIES

Les photographies reçues, primées ou non, seront exposées lors de deux expositions mises en place par le groupe « Ados / Actions » du Service Municipal Jeunesse.

L'auteur d'une photographie sélectionnée autorise les organisateurs à reproduire et à diffuser son œuvre dans le monde entier, sous toute forme, par tous moyens et sur tous supports tant actuels que futurs, pour la promotion, information et/ou communication. La photographie sera toujours accompagnée du nom de l'auteur. ***

***Chaque participant reconnaît être conscient que la diffusion de sa photographie par les organisateurs offre à des tiers l'opportunité de la rediffuser et ce sans que cette rediffusion représente un non-respect des organisateurs du présent règlement.

Le fait de participer au concours implique l'accord sans réserve des participants et de leurs représentants aux clauses de ce règlement.